

MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

20 Chemin de la Mairie - 38350 MAYRES-SAVEL

Secrétariat ouvert : Le mardi de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 09h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous

Tél. : 04.76.81.04.70
Fax : 04.76.81.18.77
mairie.mayressavel@gmail.com

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 janvier 2019

Présents : MM. BRUGNERA Jean-Michel – DANGLEANT Christophe - GARRIGUES Florian - LAHMANES Philippe - MIARD Guy- MIARD Jean-Claude NIER Cédric - NIER Joseph – SALOMON Florence

Absents excusés : MM. JACOLIN Claude a donné procuration à Jean-Michel Brugnera
MICHELET Françoise a donné procuration à Joseph Nier

Ordre du jour :

- Travaux de mise en accessibilité PMR accès Eglise communale – Subventions
- Transfert des compétences eau et assainissement à la CCM
- SEDI 38 – Choix du niveau pour la maintenance Eclairage public
- Mandat donné au CDG 38 pour développer une convention de participation de protection sociale avec participation employeur
- Mise à disposition de la secrétaire à la mairie de Lavaldens
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Départ de la locataire 195 chemin des Auches et ouverture de crédits

1. Départ de la locataire
Délibération pour rendre la caution après état des lieux et ouverture de crédits pour la restitution de la caution.
Vote pour à l'unanimité
2. Accès PMR Eglise
Autorisation au maire pour demander des subventions (DETR, Département et Région)
Vote pour à l'unanimité
3. Transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes
Vote contre à l'unanimité
4. SEDI 38 – Eclairage public
Suite au transfert de compétences au SEDI, choix du niveau de maintenance :
Basilum (4 passages par an)
Maxilum (nombre de passages supérieur)
Si le contrat Basilum s'avère insuffisant, possibilité de prendre le contrat Maxilum.
L'inverse n'est pas possible.
Vote pour le contrat Basilum à l'unanimité.

Afin que le SEDI 38 établisse un diagnostic du réseau éclairage public, il est nécessaire de délibérer.

Vote pour à l'unanimité.

5. Centre de gestion de l'Isère – convention de participation convention sociale.

Vote pour à l'unanimité

6. Mise à disposition de la secrétaire à Lavaldens

Le conseil municipal accepte de mettre Céline à disposition de la commune de Lavaldens à raison de 4h le jeudi une semaine sur deux.

7. Questions Diverses

Suite au mail de Me Sévino concernant le logement qu'occupait Mr Barre, Le Maire et Florence vont rencontrer la notaire afin de négocier avec elle une levée de sceller pour récupérer les clés du logement, faire expertiser le contenant par un notaire ou un commissaire-priseur, stocker le matériel et remettre le logement à la location.

Le Sou des écoles de Prunières a fait parvenir une lettre de remerciement au conseil municipal pour les lots offerts par la commune pour le loto qu'il organisait.

Florian annonce qu'il va démissionner de ses fonctions d'adjoint car par manque de temps il ne peut pas s'impliquer dans la commune comme il le souhaiterait.

La séance est levée à 20h30.

Mayres-Savel, le 01.02.19

Le Maire,
Jean-Michel BRUGNERA

